

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.	Numéro de permis 2019494	Date d'inspection Le 15 septembre 2022	
Nom de l'établissement La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne		Numéro de téléphone (506) 345-1800	
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
43 L'exploitant d'un établissement agréé interdit les boissons chaudes à tous les endroits qu'occupent les enfants qui y sont bénéficiaires de services, y compris dans l'aire de jeu extérieure.	43	15 sept. 2022	15 sept. 2022
Commentaires : Les boissons chaudes sont interdites dans les endroits qu'occupent les enfants, y compris dans l'aire de jeu extérieure. L'éducatrice a retiré la tasse qui contenait une boisson chaude dans une des classes. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice a observé des interactions positives entre les éducatrices et les enfants.  Le ratio est respecté durant l'inspection de renouvellement.  L'inspectrice a observé le dodo, le diner et divers activités à l'intérieur et l'extérieure

original signé par  
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 septembre 2022

Date

original signé par  
Celine Leblanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 septembre 2022

Date